



VILLE D'AIRE SUR L'ADOUR

Hôtel de Ville - 40800 AIRE SUR L'ADOUR - Landes -

Tél. : 05.58.71.47.00 - Fax : 05.58.71.84.49

Courriel : mairie@aire-sur-adour.fr - Internet : <http://www.aire-sur-adour.fr>

REPUBLIQUE
FRANCAISE

DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE ORDINAIRE
DU MERCREDI 18
DECEMBRE 2024

OBJET : Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du mercredi 6 novembre 2024
Délibération n° 2024-082

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE, LE MERCREDI DIX HUIT DECEMBRE A DIX HUIT HEURES, Le Conseil Municipal de la Commune d'Aire sur l'Adour, légalement convoqué en date du jeudi 12 décembre 2024, s'est assemblé, en l'Hôtel de Ville - Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de M. Xavier LAGRAVE, Maire.

PRESENTS : Mmes et MM. Xavier LAGRAVE, Marie ASSIBAT, Corinne LAFFITTAU, Vincent BARRAILH LAFARGUE, Philippe PELLARINI, Danielle BARRAUD, Didier MARTIN, Philippe BOP, André EVRARD, Danièle CASTAING, Jean-Pierre CAUDY, Jérémy MARTI, Florence GACHIE, Yves Jean CAZABAN, Paulette SAINT-GERMAIN, Jean-Pierre TRABESSE.

PROCURATIONS : M. Claude POMIES A MME CORINNE LAFFITTAU, Mme Chrystelle BARON A MME DANIELE CASTAING, M. Bernard MALHERBE A M. PHILIPPE PELLARINI, M. Evelyne PISSOAT A M. Xavier LAGRAVE, M. CEDRIC BOUET A MME MARIE ASSIBAT, MME Sonia DUBOSC A MME DANIELLE BARRAUD, MME Nathalie DARRIEUMERLOU A M. Vincent BARRAILH LAFARGUE, Mme JOËLLE RICHARD A M. André EVRARD, M. Thierry BOURREC A M. DIDIER MARTIN, M. Alexandre MARTIN A M. JEREMY MARTI.

EXCUSEES : Mme Isabelle MÉCHIN, Mme Sandrine SATABIN, Mme Isabelle MAUMUS.

SECRETARE DE SEANCE : Mme Marie ASSIBAT.

Conseillers Municipaux en exercice : 29
Conseillers Municipaux présents : 16
Conseillers Municipaux ayant donné procuration : 10
Conseillers Municipaux excusés : 3

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

Vu le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du mercredi 6 novembre 2024,

Vu le rapport présenté par M. le Maire,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal adopte le procès-verbal établi suite à la séance du Conseil Municipal du mercredi 6 novembre 2024 tel qu'il figure annexé à la présente délibération.

Envoyé en préfecture le 19/12/2024

Reçu en préfecture le 19/12/2024

Publié le

ID : 040-214000010-20241218-DELIB2024082-DE



A l'unanimité, M. le Maire est autorisé à prendre toutes les décisions et à signer tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus

Ont signé au registre les membres présents

Pour copie conforme

A Aire sur l'Adour, le 19 décembre 2024

Le Maire,




Xavier LAGRAVE

Le Maire certifie que :

- l'acte a été télétransmis électroniquement le :
- l'acte est devenu exécutoire le :
- l'acte a été publié/affiché le :

Identifiant unique : 040-214000010-